



# RSA et retraite : comment ça marche ?

 19/04/2024

Tout comme le Revenu minimum d'insertion (RMI) qu'il a remplacé en 2009, le Revenu de solidarité active (RSA) n'est pas une indemnité chômage. Il n'est pas soumis à cotisations et ne donne pas droit à des trimestres de retraite.

Le RSA est versé, en fonction de votre statut professionnel, par la Caisse d'allocation familiale (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA).

## RSA et retraite : fonctionnement

Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Il est en général attribué à une personne épuisant ses droits au chômage.

Son montant dépend du nombre de personnes dans le foyer. En 2024, les montants sont les suivants :

Montants du RSA Pour chaque rubrique, trois colonnes Nombre d'enfants à charge, Personne seule, Couple permettent de comparer le montant du revenu de solidarité active minimum perçu en fonction du nombre d'enfants à charge et de sa situation familiale

Nombre d'enfants à charge	Personne seule	Couple
0	607,75	911,63 €
1	1 040,56 €	1 093,95 €
2	1 035,94 €	1 276,27 €
Par enfant à charge supplémentaire	238,42 €	238,42 €

Le RSA est un minimum. Cela signifie que ce montant ne correspond pas à ce qui vous est versé, mais le niveau de revenu qu'il doit vous garantir.

Prenons par exemple une personne seule avec 1 enfant à charge qui perçoit 200 € par mois d'un petit boulot. En 2022, le niveau de revenu qui doit lui être garanti est de 863,28 €. Concrètement, la Caf lui versera  $863,28 - 200 = 663,28$  €.

#### Cela signifie-t-il que cela ne vaut pas le coup d'avoir un travail faiblement payé ?

Non. En plus du RSA et si vous touchez de faibles revenus, vous pouvez bénéficier de la [prime d'activité](#), qui compense en partie la part de RSA que vous perdez à reprendre une activité.

## Quelle retraite pour les personnes au RSA ?

Le RSA – comme tout revenu de solidarité – n'est normalement pas pris en compte pour le calcul de votre retraite. Mais dans certaines circonstances, la période pendant laquelle vous avez perçu le RSA peut être validée pour votre retraite :

- s'il s'agissait d'un RSA ou RMI versé en complément d'un revenu faible. Ce dernier donne [droit à des trimestres](#) dans les conditions habituelles ;
- si vous perceviez en complément [certaines allocations](#) ou indemnités chômage, au titre de ces indemnités ;
- ou encore, si vous ne perceviez aucun de ces revenus, au titre du [chômage](#) non indemnisé, dans certaines limites.

## Quelle retraite pour une femme qui n'a jamais travaillé ?

Une [femme \(ou un homme\) n'ayant jamais travaillé](#) ne rentre pas dans les exceptions mentionnées ci-dessus. Mais il reste une solution : l'Assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF).

Pour être affilié, vous devez percevoir certaines prestations familiales, respecter certains plafonds de ressources, et avoir un certain nombre d'enfants. Pour connaître les détails, rendez-vous sur notre article présentant l'[AVPF dans le détail](#).



Concrètement, vos droits à la retraite seront calculés comme si vous aviez passé les périodes sous AVPF en étant salarié au Smic (et validez donc vos trimestres). Vous n'avez pas besoin d'effectuer de démarche.

À noter : les conditions pour bénéficier de l'AVPF sont légèrement différentes si vous êtes [parent d'enfants handicapés](#) ou que vous avez [la charge d'un parent handicapé](#).

## Les conditions du cumul RSA et retraite

**Vous pouvez cumuler RSA et pension de retraite, mais cela ne vaut pas forcément le coup. Explication.**

Légalement, rien ne vous empêche de cumuler RSA et retraite si vous y avez droit. Mais vos revenus proviendront très certainement de votre retraite et du minimum vieillesse.

Les pensions de retraite sont prises en compte dans le calcul du RSA, ce qui signifie que si votre pension dépasse le plafond de ressources, vous ne percevrez pas le RSA.

Dans le cas contraire, et si vous avez plus de 65 ans, vous avez tout intérêt à demander le [minimum vieillesse](#), dont les montants sont supérieurs. Une personne seule et sans enfant à charge peut prétendre à 1 012,02 € € au titre du minimum vieillesse contre 607,75 € au titre du RSA. Pour un couple sans enfant à charge, ces montants sont de 1 492,08 € € et 911,63 € €.

En savoir plus sur [les pensions minimales de retraite](#).